

Retraite : le mémo pour choisir le bon départ sans perdre de droits

Avant de fixer votre date de départ, vérifiez trois choses : votre âge légal, votre nombre de trimestres et ce que dit réellement votre relevé de carrière. Ce guide vous aide à faire le tri et à éviter les mauvaises surprises.

Au sommaire

- 1 L'essentiel à garder en tête
- 2 Trimestres requis selon votre génération
- 3 Les 5 étapes pour savoir si vous pouvez partir au bon moment
- 4 Si des trimestres manquent : quelles options regarder ?
- 5 Contrôle express de votre relevé de carrière
- 6 À retenir pour décider sereinement

L'essentiel à garder en tête

Le nombre de trimestres requis dépend de votre année de naissance : le seuil va de 167 à 172 selon les cas rappelés dans l'article.

À 67 ans, le taux plein peut s'appliquer même si la durée d'assurance n'est pas complète.

L'âge légal et le taux plein sont deux choses différentes : on peut avoir l'âge pour partir sans avoir tous les trimestres.

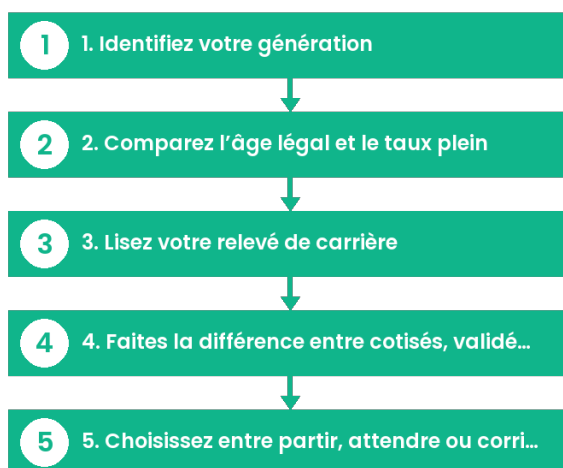
Votre relevé de carrière est le document de référence : une période oubliée ou mal enregistrée peut changer votre date de départ.

Trimestres requis selon votre génération

Période de naissance	Trimestres requis	Ce qu'il faut en tirer
1958 à 1960	167	Seuil encore inférieur aux générations suivantes
1er janvier 1961 au 31 août 1961	168	Transition progressive vers des seuils plus élevés
1er septembre 1961 au 31 décembre 1961	169	Le mois de naissance change le nombre exigé
1962	169	Repère stable sur l'année entière
1er janvier 1963 au 31 mars 1965	170	Le palier monte d'un cran
1er avril 1965 au 31 décembre 1965	171	Situation intermédiaire avant le seuil final
1966 à 1968	172	Plafond atteint pour les générations récentes
À partir du 1er janvier 1969	172	Âge légal de départ de 64 ans et 172 trimestres pour le taux plein

1958 à 1960	167
1er janvier 1961 au 31 ao...	168
1er septembre 1961 au 31 ...	169
1962	169
1er janvier 1963 au 31 ma...	170
1er avril 1965 au 31 déce...	171
1966 à 1968	172
À partir du 1er janvier 1...	172

Les 5 étapes pour savoir si vous pouvez partir au bon moment



1. Identifiez votre génération

Commencez par votre année, et si besoin votre mois de naissance, car le seuil de trimestres peut varier selon cette précision.

2. Comparez l'âge légal et le taux plein

Vérifiez si vous avez seulement l'âge pour partir ou si vous avez aussi atteint la durée d'assurance nécessaire pour éviter une décote.

3. Lisez votre relevé de carrière

Contrôlez le total de trimestres retenus et repérez les périodes manquantes, oubliées ou mal enregistrées.

4. Faites la différence entre cotisés, validés et assimilés

Un trimestre peut venir d'une activité cotisée, d'une période validée au sens de la retraite, ou d'une période assimilée comme le chômage indemnisé ou la maladie.

5. Choisissez entre partir, attendre ou corriger

Si des trimestres manquent, comparez le coût d'un départ anticipé avec le gain d'une correction, d'un rachat ou d'une poursuite d'activité.

Si des trimestres manquent : quelles options regarder ?

Option	Quand elle a du sens	Point de vigilance
Attendre	Si quelques trimestres supplémentaires peuvent être obtenus rapidement	Le départ est repoussé, mais la pension peut être plus favorable
Partir avec décote	Si vous voulez partir malgré un manque de trimestres	Le montant de la pension peut être réduit avant 67 ans
Corriger ou compléter	Si une période oubliée peut être réintégrée ou si un rachat est pertinent	Le rachat n'a d'intérêt que si le gain sur la pension compense le coût

Contrôle express de votre relevé de carrière



Vérifier l'année et le mois de naissance

C'est le point de départ pour connaître le bon seuil de trimestres.



Comparer le total de trimestres avec le seuil de votre génération

Ne vous fiez pas seulement à l'âge.



Repérer les périodes manquantes

Année oubliée, emploi non repris, trimestre assimilé absent.



Contrôler les périodes assimilées

Chômage indemnisé, maladie, maternité ou service national peuvent compter.



Identifier les trimestres cotisés, validés et assimilés

Ces notions ne se confondent pas.



Évaluer l'intérêt d'un rachat

À envisager seulement si l'impact sur la pension justifie la dépense.



Tester plusieurs dates de départ

Comparer partir maintenant, attendre un peu ou viser le taux plein.

! Le piège le plus fréquent

Atteindre l'âge légal ne suffit pas toujours pour partir sans perte. Avant 67 ans, un manque de trimestres peut entraîner une décote. À 67 ans, le taux plein peut être appliqué même si la durée d'assurance n'est pas complète.

À retenir pour décider sereinement

Le bon réflexe n'est pas de demander seulement « à quel âge puis-je partir ? », mais « à quel âge puis-je partir sans perdre inutilement une partie de ma pension ? ». Pour répondre, croisez votre année de naissance, votre nombre de trimestres et votre relevé de carrière. Si un doute subsiste, une vérification auprès de votre caisse ou une simulation peut aider à sécuriser la décision.

Ce mémo résume les repères de l'article et ne remplace pas votre relevé de carrière ni la vérification auprès de votre caisse de retraite.